



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2026
DELIBERATION N° D_2026_024

Conseillers élus : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAÏA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEGEVAND _ Aurélie PATOUX _ Fabrice GILSON _ Valérie MADALA _ Annie HYVERT _ Danielle THÉVENOZ _ Chantal CHAPPUIS _ Philippe CHASSOT _ Marie-Agnès QUINTERO _ Martial LAPLACE _ Frédéric PEREZ _ Monique MÜHLEMANN _ François DRICOURT _ Alexandre DESCOMBES _ Sarah BERNDT _ François VECKRINGER _ William PICOUX _ Henri DE MONCEAU _ Dalilha ROCHON _ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Cédric DESARZENS donne pouvoir à Danielle THEVENOZ
Elena BRAJEUX-GELI donne pouvoir à Philippe CHASSOT

Absents :

Hugo SERVANT



DELIBERATION N° D_2026_024 : Commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur : Mme le Maire, Brigitte GONDOUIN

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 confie la décision d'inscription et de radiation au Maire et crée une commission de contrôle en charge de l'examen des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formés a posteriori par les électeurs concernés par des décisions de refus d'inscription et de radiation.

La commission doit également s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de cinq Conseillers municipaux, dont trois Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Les deux autres Conseillers municipaux composant la commission sont issus respectivement des deuxièmes et troisièmes listes ayant obtenu des sièges.

Il sera proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants dans les conditions prévues par la réglementation.

La liste unique déposée est la suivante :

Titulaires :

- Monique MUHLEMANN
- Frédéric PEREZ
- Elena BRAJEUX GELI
- Henri DE MONCEAU
- Dalilha ROCHON

Suppléants :

- Annie HYVERT
- Sarah BERNDT
- Danielle THEVENOZ
- Hugo SERVANT
- Corinne ANSELMETTI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
26	00	00

- **Décide** de voter à main levée et de ne pas recourir au vote à bulletins secrets
- **Désigne** les membres du conseil municipal suivants pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
1- Monique MUHLEMANN	1- Annie HYVERT
2- Frédéric PEREZ	2- Sarah BERNDT
3- Elena BRAJEUX GELI	3- Danielle THEVENOZ
4- Henri DE MONCEAU	4- Hugo SERVANT
5- Dalilha ROCHON	5- Corinne ANSELMETTI

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Danielle THEVENOZ



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN

Certifié exécutoirePublié ou notifié le :

31 mars 2026



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 074-217400829-20260331-D_2026_024-DE



Publié le : 08/04/2026 08:45 (Europe/Paris)

Collectivité : Collonges-sous-Salève

https://www.collonges-sous-salève.fr/documents_administratifs/57775